

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire

Etaient présents :

M. AMSLER (arrivée à 21h25), M. CHAFFAUD, Mme CHICHEPORTICHE, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. MOREL-LEFEVRE, Mme TIMERA, M. TRAYAUX, Mme PINTO, Mme LIBLIN, Mme WESTPHAL, M. CHARTRAIN, M. BOURCIER, Adjoints

Mme COURTET, Mme MILLE, Mme BOURDINAUD, M. MARGOT, Mme VILLAUME, MM. DURAZZO, KHOURY, CARDOSO, Mme FELGINES, Mme MARBACH, MM. MUSSO, GIACOBBI, BALLET, SPIDO, CAILLARD, M. DUVAL, Mme BOURREAU, M. GRANGE

Absents excusés et représentés ayant donné pouvoir (Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Madame VALOTEAU donne pouvoir à Monsieur TRAYAUX
- Madame LANTZ donne pouvoir à Monsieur CAILLARD
- Madame MEDDAH-AFAIFIA donne pouvoir à Monsieur SPIDO

Monsieur BALLET est désigné comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 21 heures 15

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2016 est adopté A L'UNANIMITE (35 Pour).

II - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Article 1^{er} : D'affecter le résultat provisoire de fonctionnement de l'exercice 2015 soit 6 508 255,44 € comme suit :
 - . 3 877 317,56 € en section d'investissement
 - . 2 630 937,88 € en section de fonctionnement
- Article 2 : De reprendre par anticipation cette affectation au Budget Primitif 2016 comme suit :
 - . au chapitre 10 - article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement pour 3 877 317,56 €
 - . à la ligne 002 « Résultat de fonctionnement » en recettes de fonctionnement pour 2 630 937,88 €
- Article 3 : D'intégrer au budget 2016, les restes à réaliser en section d'investissement comme suit :
 - . En dépenses : 3 187 141,13 €
 - . En recettes : 2 270 334,75 €

Résultat de vote : 35 POUR

III - BUDGET PRIMITIF 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1^{er} : Adopte le Budget Primitif 2016 par chapitre comme suit :

Budget Ville

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

chapitre	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
011	charges à caractère général	9 623 845,64 €	9 623 845,64 €
012	charges de personnel	18 571 000,00 €	18 571 000,00 €
014	atténuation de produits	1 006 504,00 €	1 006 504,00 €
65	autres charges de gestion courante	10 079 571,00 €	10 079 571,00 €
66	charges financières	1 360 379,36 €	1 360 379,36 €
67	charges exceptionnelles	358 500,00 €	358 500,00 €
022	Dépenses imprévues	254 000,00 €	254 000,00 €
023	virement à la section d'investissement	5 125 000,00 €	5 125 000,00 €
042	op. d'ordre de transfert entre sections	955 200,00 €	955 200,00 €
Dépenses de fonctionnement		47 334 000,00 €	47 334 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES

chapitre	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
70	produits des services, du domaine	2 372 621,00 €	2 372 621,00 €
73	Impôts et taxes	34 615 524,00 €	34 615 524,00 €
74	dotations & participations	6 055 424,00 €	6 055 424,00 €
75	autres produits de gestion courante	280 783,12 €	280 783,12 €
013	atténuation de charges	170 400,00 €	170 400,00 €
77	produits exceptionnels	680 000,00 €	680 000,00 €
042	op. d'ordre de transfert entre sections	528 310,00 €	528 310,00 €
002	résultat antérieur reporté	2 630 937,88 €	2 630 937,88 €
Recettes de fonctionnement		47 334 000,00 €	47 334 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

chapitre	Libellé	RAR 2015	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	TOTAL 2016 (RAR + VOTE)
20	immobilisations incorporelles	218 184,27 €	359 310,00 €	577 494,27 €	577 494,27 €
204	Subventions d'investissement versées	84 504,00 €	64 200,00 €	148 704,00 €	148 704,00 €
21	immobilisations corporelles	2 471 587,10 €	5 307 527,69 €	7 779 114,79 €	7 779 114,79 €
23	immobilisations en cours	412 865,76 €	1 000 000,00 €	1 412 865,76 €	1 412 865,76 €
16	emprunts & dettes assimilées		3 100 000,00 €	3 100 000,00 €	3 100 000,00 €
27	autres immobilisations financières		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
040	<i>op. d'ordre de transfert entre sections</i>		528 310,00 €	528 310,00 €	528 310,00 €
041	<i>op. d'ordre de transfert à l'intérieur de la section</i>		- €	- €	- €
001	Résultat reporté		2 960 511,18 €	2 960 511,18 €	2 960 511,18 €
Dépenses d'investissement		3 187 141,13 €	13 322 858,87 €	16 510 000,00 €	16 510 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :**RECETTES**

chapitre	Libellé	RAR 2015	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	TOTAL 2016 (RAR + VOTE)
13	subventions d'investissement	1 420 334,75 €	604 830,69 €	2 025 165,44 €	2 025 165,44 €
16	emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
10	dotations, fonds divers		1 322 000,00 €	1 322 000,00 €	1 322 000,00 €
1068	excédent de fonctionnement capitalisé		3 877 317,56 €	3 877 317,56 €	3 877 317,56 €
27	autres immobilisations financières		25 317,00 €	25 317,00 €	25 317,00 €
024	<i>Produits de cessions</i>	350 000,00 €	330 000,00 €	680 000,00 €	680 000,00 €
021	<i>virement de la section de fonctionnement</i>		5 125 000,00 €	5 125 000,00 €	5 125 000,00 €
040	opérations d'ordre de transfert entre sections		955 200,00 €	955 200,00 €	955 200,00 €
041	opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section		- €	- €	- €
Recettes d'investissement		2 270 334,75 €	14 239 665,25 €	16 510 000,00 €	16 510 000,00 €

Résultat de vote : 29 POUR et 6 ABSTENTIONS

IV - SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Article 1^{er} : D'allouer une subvention au Centre Communal d'Action Sociale :

ARTICLE 657362 - Fonction 520 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
	CCAS	679 000,00 €
	TOTAL 657362-520	679 000,00 €

Résultat de vote : 35 POUR

- Article 2 : D'allouer les subventions suivantes aux associations locales :**ARTICLE 6574 - Fonction 025 ASSOCIATIONS SOCIALES ET CONVIVIALITE**

APEI d'entre Marne et Seine	185,00
Alpha Sucy Handicap	69 885,00
Amicale du Personnel	4 000,00
APSI	210,00
Association Amicale des Familles de Sucy	4 360,00
Association des Paralysés de France - Délégation du Val de Marne	210,00
Club Montaleau	8 500,00
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	370,00
Croix Rouge Française - Délégation Locale	2 815,00
ENSEMBLE	4 000,00
Association des résidents de la maison de retraite de la Cité Verte (Le Temps de Vivre)	100,00
Les Restaurants du Cœur	3 000,00
Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte - Délégation du Val de Marne	200,00
Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale-Assistance	105,00
Raconte moi	300,00
Secours Catholique - Equipe de Sucy	550,00
SOS Amitié Ile de France	105,00
UNAFAM Val-de-Marne	300,00
Visites des Malades dans les Etablissements Hospitaliers du Val de Marne (VMEH du 94)	800,00
Asso Départementale des Conjointes Survivants du 94	100,00
Partage 94 (ex Réseau Santé Géronto 4)	500,00
Un Bouchon une Espérance	500,00
Vie Libre Section Sucy-Créteil	530,00

TOTAL ASSOCIATIONS SOCIALES ET CONVIVIALITE 101 625,00

ARTICLE 6574 - Fonction 40 ASSOCIATIONS SPORTIVES

2 CV Club de Sucy	2 000,00
Amicale des Joueurs de Pétanque de Sucy	1 000,00
Association Sportive Collège du Fort	2 500,00
Association Sportive du Collège du Parc	1 065,00
Association Sportive du Lycée G.Budé	100,00
Club de Gymnastique Rythmique de SUCY	17 000,00
Gymnastique Volontaire Sucy	6 000,00
Espace Sportif de Sucy	244 560,00
Karate Do Club de Sucy	770,00
Moto Club de Sucy	1 000,00
Office Municipal des Sports	144 000,00
Rugby Club	42 000,00
Sucy Football Club	100 000,00
Sucy Judo	105 000,00
Tae Kwon Do Dojang	4 420,00
Tennis de Sucy en Brie	31 000,00
BMX SUCY 94	10 000,00
Vélo Club de Sucy	12 700,00
Section Sportive Scolaire de Sucy	12 000,00
Sucy Futsal Club	1 000,00

TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES 738 115,00

ARTICLE 6574 - Fonction 025 ASSOCIATIONS CULTURELLES

A la découverte du Fort de Sucy	1 000,00
Art et Mouvement	2 100,00
Chorale Saint Martin	500,00
Climats	10 500,00
Club de lecture intercommunal	130,00
Club des Aventuriers de Sucy	110,00
Petit Théâtre Illustré	1 500,00
La Confrérie des Coteaux	1 000,00
Les Baladins du Val de Marne	3 000,00
Société Historique et Archéologique de Sucy (SHAS)	2 800,00
Université Inter-Ages de Créteil et du Val de Marne (UIA)	200,00
Les Amis de l'Harmonie	9 000,00
Atelier d'Histoire de Sucy	200,00
Magie Danse	250,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Atelier d'Histoire de Sucy	150,00
Petit Théâtre Illustré	1 000,00

TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES **33 440,00**

ARTICLE 6574 - Fonction 025 ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES

FCPE Collège du Fort	150,00
FCPE Lycée Christophe Colomb	150,00
FCPE écoles élémentaires et maternelles	750,00
MDL du Lycée Christophe Colomb	900,00

TOTAL ASSOCIATIONS ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES **1 950,00**

ARTICLE 6574 - Fonction 025 ASSOCIATIONS CIVIQUES

FNACA Comité de Sucy	750,00
La Prévention Routière - Comité du Val de Marne	520,00
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1710ème section	460,00
Union Nationale des Combattants 129ème section	900,00

TOTAL ASSOCIATIONS CIVIQUES **2 630,00**

ARTICLE 6574 - Fonction 025 ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE & JEUNESSE

Association Culturelle Israélite de Sucy	650,00
Foyer Socio Educatif du Collège du Parc	2 500,00
Foyer Socio Educatif du Collège du Fort	3 500,00
ABC +	2 000,00
Prête-moi ta plume	500,00
CROQ'LIVRES	1 500,00
KIFEKOI ?	400,00
Kacontrémoun	2 500,00
Scouts et Guides de France	3 650,00

TOTAL ASSOCIATIONS POLITIQUE **17 200,00**
DE LA VILLE & JEUNESSE

ARTICLE 6574 - ASSOCIATIONS FETES & CEREMONIES

Fonction 024	
Comité des Fêtes et d'Animation de Sucy	22 500,00
Fonction 025	
Envol Moi	500,00
Fonction 041	
Association pour le Jumelage à Sucy	22 000,00
<u>TOTAL ASSOCIATIONS FETES & CEREMONIES</u>	<u>45 000,00</u>

ARTICLE 6574 - Fonction 832 ENVIRONNEMENT

Groupement Syndical Apicole du Val de Marne et de la Seine	1 200,00
Amicale des Mycologues de Sucy	250,00
Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles du Val de Marne et de la Seine	420,00
OYE 349	1 500,00
<u>TOTAL ENVIRONNEMENT</u>	<u>3 370,00</u>

ARTICLE 6574 - Fonction 048 COOPERATION DECENTRALISEE

ASK avec les sœurs de Kisantu	1 000,00
Pan Projet Africain	400,00
Les Amis de la Cour des Femmes	2 500,00
MEVA MADA	400,00
Umma'Nité	500,00
<u>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</u>	
Les Amis de la Cour des Femmes	1 500,00
<u>TOTAL COOPERATION DECENTRALISEE</u>	<u>6 300,00</u>

TOTAL GENERAL **949 630,00**

. Article 2 : D 'autoriser Madame le Maire à signer les conventions destinées à régler les rapports entre la Ville et certaines associations, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Cette délibération a été adoptée **A L'UNANIMITE**

sauf pour l'article 6574 fonction 40 « Associations sportives » : 32 Pour et 1 Contre

Il est précisé que les Adjoints et les Conseillers suivants ne prennent pas part au vote :

Article 6574 fonction 025 "Associations sociales et convivialité"

- . M. DURAZZO, Président d'Alpha Sucy Handicap
- . M. MOREL-LEFEVRE, Président de l'APSI

Article 6574 fonction 40 "Associations sportives"

- . M. TRAYAUX, Président de l'Espace Sportif de Sucy
- . M. VANDENBOSSCHE, Président de l'Office Municipal des Sports

Article 6574 fonction 025 « Associations Politique de la Ville et Jeunesse »

- . Mme LIBLIN, Présidente d'ABC +
- . Mme VALOTEAU, Présidente de KacontréMoun

Article 6574 fonction 024 « Associations Fêtes et cérémonies »

- . M. TRAYAUX, Président du Comité des Fêtes et d'Animation COFAS

Article 6574 fonction 041 « Associations Fêtes et cérémonies » :

- . M. MUSSO, Président du Jumelage

V - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION : taxe d'habitation et taxes foncières pour 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Article 1er : De maintenir en 2016, les taux d'imposition 2015 des taxes directes locales, comme suit :
 - 30,23 % pour la Taxe d'habitation
 - 22,33 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - 132,43 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Article 2 : Précise que les taux d'imposition des taxes directes locales pour **2016** sont égaux à la somme :
 - D'une part, des taux communaux de l'année 2015 :
 - 22,28 % pour la Taxe d'habitation
 - 21,33 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - 128,79 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - Et,
 - D'autre part, des taux intercommunaux de l'année 2015 :
 - 7,95 % pour la Taxe d'habitation
 - 1,00 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - 3,64 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Résultat de vote : 35 POUR

VI - TRANSFERT D'ACTIFS DE LA PETITE ENFANCE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1^{er} : Décide d'accepter l'apport à la Ville des biens mobiliers et immobiliers figurant l'actif du CCAS et nécessaires à l'exercice de la compétence petite enfance pour une valeur nette comptable de 12 566,15 €.
- Article 2 : Procède aux opérations d'ordre non budgétaires nécessaires à la mise à jour de l'inventaire de la Ville.

Résultat de vote : 35 POUR

VII - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS AU 3 allée Van Gogh :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1er : Accorde à hauteur de 100 % la garantie de la Commune de Sucy-en-Brie en garantie du remboursement de toute somme due au titre des emprunts d'un montant total de 2 700 000 € que La Société Immobilière 3F, se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Article 2 : Précise que les principales caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

PRET PLS

- . Montant du prêt : 1 420 000 €
- . Durée de la période de préfinancement : 24 mois maximum
- . Taux de préfinancement : livret A + 1,11 %
- . Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- . Périodicité des échéances : Annuelle
- . Index : Livret A
- . Taux d'intérêt : Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %
- . Base de calcul : exact/365
- . Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- . Taux annuel de progressivité : De 0 à 0,50 % maximum
- . Condition de remboursement anticipé : Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle

PRET PLS FONCIER

- . Montant du prêt : 1 280 000 €
- . Durée de la période de préfinancement : 24 mois maximum
- . Taux de préfinancement : livret A + 1,11 %
- . Durée de la période d’amortissement : 50 ans
- . Périodicité des échéances : Annuelle
- . Index : Livret A
- . Taux d’intérêt : Livret A en vigueur à la date d’effet du contrat de prêt + 1,11 %
- . Base de calcul : exact/365
- . Profil d’amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- . Taux annuel de progressivité : De 0 à 0,50 % maximum
- . Condition de remboursement anticipé : Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle

- **Article 3** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur 100 % des sommes contractuellement dues par l’emprunteur la Société Immobilière 3F, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d’exigibilité.

Sur notification de l’impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s’engage à se substituer, à hauteur de 100 %, à la Société Immobilière 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 4** : Dit que le Conseil Municipal s’engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l’emprunt.
- **Article 5** : Autorise Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l’emprunteur.
- **Article 6** : Autorise Madame le Maire à signer la convention de garantie d’emprunt entre la Commune de Sucy en Brie et la Société Immobilière 3F.

Résultat de vote : 35 POUR

**VIII - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
2011/2015 Projet Cité Verte coût définitif et clôture de l’opération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Article 1^{er}** : De constater le coût définitif de cette Autorisation de Programme (AP) à hauteur de 12 580 865,89 €
 - **Article 2** : D’approuver la clôture de cette opération.
- Le montant total des dépenses de l’AP (12 580 865,89 €) est équilibré selon les recettes suivantes :

FCTVA	1 897 933,93 €
<i>(Jusqu’en 2013, 15,482 % des dépenses éligibles, 15,761 % à compter de 2014 et 16,404 % à compter de 2015)</i>	
Ventes des terrains (ex commissariat) et immeuble	6 000 000,00 €
Vente du terrain de l’école maternelle des Monrois	1 800 000,00 €
Recettes de subventions	2 027 367,00 €
Autofinancement/emprunt	855 564,96 €

Résultat de vote : 35 POUR

**IX - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE
D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU SEIN DE
L’ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « T 11 » :**

Ayant entendu le rapporteur, le Conseil Municipal :

- **Article 1^{er}** : Décide à l’unanimité de voter à main levée.
- **Article 2** : Sont constatés les résultats suivants :
 - . Votants : 35
 - . Suffrages exprimés : 28
 - . **Suffrages obtenus : 28** pour la liste présentée par Madame le Maire

- Article 3 : Sont élus pour représenter au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial T11 :

- Monsieur AMSLER Jean-Daniel (titulaire)
- Monsieur CHAFFAUD Jean-Pierre (titulaire)
- Madame WESTPHAL Laurence (suppléant)
- Monsieur VANDENBOSSCHE Christian (suppléant)

sous réserve de la création de la CLECT par le conseil territorial du T11.

X - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR LE CENTRE DE LOISIRS DU PARC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1^{er} : Adopte l'opération d'extension du Centre de Loisirs du Parc.
- Article 2 : Sollicite une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour les travaux d'extension du centre de loisirs du Parc.
- Article 3: Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette subvention.

Résultat de vote : 35 POUR

XI - ZAC CENTRE VILLE :

1) Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1er : Arrête le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact de la ZAC du Centre Ville et de l'avis de l'autorité environnementale.
- Article 2 : Détermine les modalités de mise à disposition au public du bilan et de l'avis de l'autorité environnementale comme suit :
 - mise à disposition du public à la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable de la Ville de Sucy-en-Brie, aux heures habituelles d'ouverture pendant deux mois,
 - mise en ligne sur le site internet de la Ville à compter du 12 avril 2016 pendant deux mois.

Résultat de vote : 31 POUR et 4 ABSTENTIONS

2) Bilan de la concertation préalable et création de la ZAC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1er : Approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le Centre Ville.
- Article 2 : Approuve le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le Centre Ville. Cette approbation porte création de la ZAC sur le périmètre arrêté au dossier de création.
- Article 3 : Décide :
 - que la zone ainsi créée est dénommée Zone d'Aménagement Concerté du Centre Ville
 - que le programme global prévisionnel des constructions à l'intérieur du périmètre de la ZAC Centre Ville est d'environ 27 000 m² SDP et prévoit :
 - . la création de 350 logements environ répartis sur environ 22 000 m² de surface de plancher,
 - . la création de surfaces commerciales en rez-de-chaussée d'immeuble (5000 m² environ de surface de plancher),
 - . la réorganisation du stationnement et la création d'une offre de parking en infrastructure (environ 180 places en sous-sol) et de places de stationnement en surfaces,
 - . l'aménagement d'environ 26 000 m² d'espaces publics et paysagers, dont le parvis devant le Château de Sucy et la création d'une nouvelle place au droit du carrefour Berteaux/Churchill.
 - que les constructions et aménagements réalisés dans la ZAC du Centre Ville seront exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement, l'aménageur ou le constructeur prenant à leur charge au minimum le coût des équipements publics visés à l'article R 331-6 du Code de l'Urbanisme.

- Article 4 : Autorise Madame le Maire à faire établir le dossier de réalisation de ZAC à signer et à publier tout acte et tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération. Un exemplaire du dossier de création de ZAC sera consultable à la Direction de l'Aménagement et du Développement durable aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Article 5 : Dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Résultat de vote : 31 POUR et 4 CONTRE

XII - ZAC CENTRE VILLE : autorisation de lancement de la procédure de passation de la concession « d'aménagement », création, désignation des membres de la commission d'aménagement et désignation de la personne habilitée pour engager les discussions, les négociations et signer le traité de concession :

1) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1^{er} : Décide d'autoriser le lancement de la procédure de passation de la concession d'aménagement pour désigner l'aménageur qui sera en charge de réaliser la ZAC.
- Article 2 : Désigne Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire de Sucy-en-Brie comme personne habilitée à engager toutes discussions et négociations utiles avec un ou plusieurs soumissionnaires ayant remis une proposition et à signer le traité de concession.

Résultat de vote : 31 POUR et 4 CONTRE

2) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1^{er} : Dit que la commission est constituée d'un Président et de 4 membres.
- Article 2 : Dit que les convocations aux réunions de la commission d'aménagement seront adressées au moins cinq jours francs avant la date prévue de la réunion.
- Article 3 : Décide à l'unanimité de voter à main levée.
- Article 4 : Sont élus 4 membres pour composer la commission :
 - . Madame Laurence WESTPHAL
 - . Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD
 - . Madame Hawa TIMERA
 - . Monsieur David CARDOSO
- Article 5 : Dit que siègeront à cette commission avec voix consultative :
 - . Monsieur François-Didier CAILLARD
 - . Madame Hélène BOURREAU
 - . Monsieur Jean-Paul GRANGE

Résultat de vote : 35 POUR

XIII - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN (références cadastrales SECTION AV n° 301) DESTINE A L'INSTALLATION DU POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE DIT « LUSSY- 106 » : Demande de publication d'un acte authentique de servitude au profit de la société » Electricité Réseau Distribution France (ErDF) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1^{er} : Approuve les dispositions qui précèdent.
- Article 2 : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Résultat de vote : 35 POUR

XIV - INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX DIVERS P.V.R. Rue du Grand Val - GREEN CITY IMMOBILIER :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Article 1er** : Décide d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau d'électricité dont le coût total estimé s'élève à 14 319,56 euros Hors Taxes. Ces travaux correspondent aux dépenses suivantes :

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Démarches préliminaires, envoi et suivi des DT pour une commune	1	247.10 €	148.26 €	40 %
*Constitution et envoi dossier etude et administratif	1	533.93 €	320.36 €	40 %
Délivrance d'une Autorisation de Travaux Sous-Tension	1	179.20 €	107.52 €	40 %
Mise en chantier réseau souterrain Zone en CD3	1	895.45 €	537.27 €	40 %
Tranchée sous trottoir - enrobé, asphalte, pavé, chape béton, en CD3	190	92.52 €	10 547.28 €	40 %
Fourniture d'un départ monobloc 400 A pour TIPI	1	263.92 €	158.35 €	40 %
Fourniture et Pose Câble BT souterrain 240 mm ² Alu en CD3	190	20.85 €	2 376.90 €	40 %
*Raccordement câble BT dans un poste HTA BT existant	1	206.04 €	123.62 €	40 %
Montant total HT			14 319.56 €	

- **Article 2** : Fixe à 100 % la part du coût des travaux d'extension du réseau d'électricité mis à la charge des propriétaires fonciers bénéficiaires de ces travaux.
- **Article 3** : Dit que les propriétaires fonciers concernés sont notamment la société SAS GREEN CITY IMMOBILIER, constructeur de l'immeuble comportant 23 logements, sur un terrain d'une surface totale de 990 m², cadastré section AH 143-144 situé 20-22 rue du Grand Val à Sucy.
- **Article 4** : Fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 14,46 € (14 319,56 €/ 990 m²).
- **Article 5** : Décide que le montant de la participation due par mètre carré de terrain est actualisé en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme.
- **Article 6** : Dit qu'une convention réglant les conditions d'intervention de la Ville et de règlement des propriétaires fonciers pourra être établie.
- **Article 7** : Mandate Madame le Maire ou Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Adjoint au Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces propositions.
- **Article 8** : Dit que le financement de ce projet sera inscrit au budget 2016 ainsi que le recouvrement de la recette.

Résultat de vote : 35 POUR

XV- INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX DIVERS P.V.R. Rue du Général Leclerc/rue du Moulin Bateau - SCI Ile de France PROMOGIM :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Article 1er** : Décide d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau d'électricité dont le coût total estimé s'élève à 4 332,10 euros Hors Taxes. Ces travaux correspondent aux dépenses suivantes :

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Démarches préliminaires, envoi et suivi des DT pour une commune	1	247.10 €	148.26 €	40 %
*Constitution et envoi dossier étude et administratif	1	533.93 €	320.36 €	40 %
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère	1	448.00 €	268.80 €	40 %
Mise en chantier réseau souterrain Zone en CD3	1	895.45 €	537.27 €	40 %
Tranchée sous trottoir - enrobé, asphalte, pavé, chape béton, en CD3	20	92.52 €	1 110.24 €	40 %
Surlargeur 1 m, tranchée trottoir enrobé, pavé, chape béton, en CD3	8	153.16 €	735.17 €	40 %
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm ² Alu en CD3	20	24.81 €	297.72 €	40 %
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	2	761.90 €	914.28 €	40 %
Montant total HT			4 332.10 €	

- **Article 2** : Fixe à 100 % la part du coût des travaux d'extension du réseau d'électricité mis à la charge des propriétaires fonciers bénéficiaires de ces travaux.
- **Article 3** : Dit que les propriétaires fonciers concernés sont notamment la société SCI ILE DE FRANCE, constructeur de l'immeuble comportant 123 logements, sur un terrain d'une surface totale de 4626 m², cadastré section AB 8-73, situé 85 bis rue du Général Leclerc/ 6-8 rue du Moulin Bateau à Sucy-en-Brie.
- **Article 4** : Fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 0,94 € (4 332,10 €/ 4626 m²).
- **Article 5** : Décide que le montant de la participation due par mètre carré de terrain est actualisé en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme.
- **Article 6** : Dit qu'une convention réglant les conditions d'intervention de la Ville et de règlement des propriétaires fonciers pourra être établie.
- **Article 7** : Mandate Madame le Maire ou Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Adjoint au Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces propositions.
- **Article 8** : Dit que le financement de ce projet sera inscrit au budget 2016 ainsi que le recouvrement de la recette.

Résultat de vote : 35 POUR

XVI - PROTECTION FONCTIONNELLE de Madame le Maire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Article 1er** : Décide d'accorder la protection fonctionnelle pour l'ensemble de la procédure à Madame le Maire, Marie-Carole CIUNTU dans le cadre d'une citation à comparaître devant la Cour d'appel de Paris à la requête du Collectif ROMEUROPE 94 et de 6 familles roumaines.
- **Article 2** : Décide de prendre en charge les frais de justice engagés dans le cadre de la défense des intérêts de Madame le Maire.
- **Article 3** : Dit que les honoraires de l'avocat du bénéficiaire de la protection fonctionnelle seront pris en charge sur présentation de la facture détaillée après service fait. Aucune avance ne pourra être demandée. Le paiement interviendra directement auprès de l'avocat de Madame le Maire. Madame le Maire devra attester sur l'honneur n'avoir reçu ou ne recevoir aucun autre paiement ou remboursement de la part notamment d'une compagnie d'assurance au titre de la protection juridique personnelle, pour les mêmes frais. Les autres frais de procédure (déplacement, huissiers, etc...) seront remboursés uniquement sur facture accompagnée de tout justificatif utile.

Résultat de vote : 34 POUR - le Maire ne prend pas part au vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mardi 12 avril 2016 à 1 heure 20.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marie-Carole CIUNTU